
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 janvier 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0017

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 janvier 2022, en y retirant les points 20.002, 20.020, 20.021, 20.022, 20.033, 20.041 et 20.045, et en y ajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0018

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0019

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0020

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022, 11h.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 0021

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE22 0022

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022, 13 h.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE22 0023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois soit, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 825 054,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18986;
- 2- d'autoriser une dépense de 82 505,40 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Service d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1217157016

CE22 0024

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dépérissants d'autres essences dans les grands parcs de la Ville de Montréal pour la période 2022-2023, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19018;

| Firmes | Lots | Montant (taxes incluses) |
|--|-------------|---------------------------------|
| Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée | 1 | 627 430,07 \$ |
| Asplundh Canada ULC | 2 | 674 320,33 \$ |
| Serviforêt inc. | 3 | 619 163,37 \$ |
| Serviforêt inc. | 4 | 766 986,73 \$ |
| Serviforêt inc. | 5 | 773 017,97 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 346 091,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 519 137,77 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, Asplundh Canada ULC et Serviforêt inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1219196001

CE22 0025

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 234 957,05 \$, taxes incluses, pour l'ajout de la maintenance des logiciels Compuware et l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG20 0011), majorant ainsi le montant total du contrat de 982 410,54 \$ à 1 217 367,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1215942003

CE22 0026

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 650,86 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences au contrat accordé à Excavation J.P.M. 2012 inc. (CE20 1403) pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur nord-est de l'arrondissement de Montréal-Nord, majorant ainsi le montant total du contrat de 301 803,34 \$ à 307 454,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1219206002

CE22 0027

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Centre Agricole J.L.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 25 tracteurs agricoles et équipements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 704 068,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19033;
- 2- d'autoriser une dépense de 270 406,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Centre Agricole J.L.D. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1215382035

CE22 0028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 147,40 \$ pour la demande de changement # 2 portant sur le remplacement d'écrans tactiles ainsi qu'un budget de contingences de 89 379,71 \$ représentant 15 % de la valeur totale du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 595 864,70 \$ à 690 391,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information (TI), à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1215035007

CE22 0029

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Brûlé, Murray & Associés inc. s'engage à fournir, sur demande, les services de prévention en santé et sécurité pour divers chantiers de construction de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de quatre ans, pour une somme maximale de 1 070 401,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18952;
- 2- d'autoriser une dépense de 160 560,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Brûlé, Murray & Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1216206001

CE22 0030

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 206 955 \$, taxes incluses, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Reftech international inc. (CG21 0451), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 727,06 \$ à 1 105 682,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1211541019

CE22 0031

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 1 482 862,79 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1217231076

CE22 0032

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Agrikom inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location à long terme de trois tracteurs utilitaires avec outillage de déneigement, sans opérateur et avec entretien pour un nombre minimal de 50 mensualités, sur deux ans, avec trois options de renouvellement d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 017,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19010;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1215382036

CE22 0033

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture des compteurs d'eau potable;
- 2- d'accorder à Les Compteurs Lecomte Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, la commande pour la fourniture de compteurs d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 301 006,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18981 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1214185002

CE22 0034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de six mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite aux usines d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18976 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|---|-----------------|---------------------------------|
| Composite Idéal inc. | Lot #1 | 610 942,66 \$ |
| 9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule) | Lot #2 | 543 917,66 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 122 188,53 \$ pour le Lot #1 et de 108 783,53 \$ pour le Lot #2, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Composite Idéal inc. et 9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1217343002

CE22 0035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle avec UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 24 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 48 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium de concentration 10,8 % à 12 % pour le Service de l'eau, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 059 708,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19028 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 305 970,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1217100005

CE22 0036

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un mur vidéo et d'une solution de gestion et de contrôle d'affichage dans le cadre du projet de modernisation et réaménagement du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 490,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18956;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 953,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1218712001

CE22 0037

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de l'éclairage de scène du théâtre de Verdure au parc La Fontaine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 410 879,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19052;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 543,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 942,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1211670004

CE22 0038

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de l'équipement de sonorisation, vidéo et communications au théâtre de Verdure au parc La Fontaine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 721 052,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19051;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 052,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 713,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1211670005

CE22 0039

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1219057015

CE22 0040

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Robert Hardy inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de terrasse de granit et balustrade de pierre au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 450 242,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JBM-2021-001;
- 2- d'autoriser une dépense de 67 536,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 10 000 \$, taxes incluses à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1218355004

CE22 0041

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1219057016

CE22 0042

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. (CG20 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1219057014

CE22 0043

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Mathieu Lévesque, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Gambit » dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal, Volet B, pour une somme maximale de 158 665,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1217637004

CE22 0044

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Chih-Chien Wang, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Ce que nous avons laissé derrière nous aide à avancer », dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal, Volet A, pour une somme maximale de 258 693,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 743,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1217637003

CE22 0045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à l'équipe regroupant les firmes Affleck de la Riva architectes, Coarchitecture, ARUP et Martin Roy & associés, lauréats du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade, un contrat de services professionnels, pour une somme de 3 199 995,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15721;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 639 999,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 698 473,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes Affleck de la Riva architectes, Coarchitecture, ARUP et Martin Roy & associés;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1217064001

CE22 0046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (III), pour une somme maximale de 5 394 971,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18934;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1217655007

CE22 0047

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire GLT + inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 241 447,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18912;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 289,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1219057013

CE22 0048

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de deux ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18957 :

| | Firmes | Montant (taxes et contingences incluses) |
|-----------|-----------------------------|---|
| Contrat 1 | Nova Concept formation inc. | 798 104,71 \$ |
| Contrat 2 | Nova Concept formation inc. | 722 094,74 \$ |
| Contrat 3 | Alia Conseil inc. | 493 527,31 \$ |

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Nova Concept formation inc. et Alia Conseil inc.;
- 3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1215138002

CE22 0049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder deux contrats à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis au Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de quatre ans, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots, pour une somme maximale de 600 953,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19022;

| Firmes | Lots | Montants taxes incluses |
|---------------|-------------|------------------------------------|
| Keleny inc. | Lot 1 | 341 996,01 \$ |
| | Lot 2 | 258 957,04 \$ |
| Total | | 600 953,05 \$ |

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1212610009

CE22 0050

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat accordé à Gendron Lefebvre, arpenteurs-géomètres inc., (CE21 1159), pour des services d'arpentage relatifs au mesurage de bennes des camions au ruban à mesurer afin d'en déterminer le volume réel (Appel d'offres 20-18435).

Adopté à l'unanimité.

20.032 1219445001

CE22 0051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'amendement n° 1 à la convention de services professionnels du contrat accordé à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme ltée visant l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs, appel d'offres public 19-17646 (CM19 1110), afin de changer la répartition des heures du bordereau, sans modifier la portée du mandat et l'enveloppe budgétaire globale approuvée.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1219431001

CE22 0052

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la cession du contrat de services des comptes marchands, Module B, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, appel d'offres public 17-15841 (CG18 0299), en faveur de la firme Global Payments Direct inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession, avec prise d'effet le 2 septembre 2021, conclue entre la Ville de Montréal, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et Global Payments Direct inc.;
- 2- d'approuver la convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1202631001

CE22 0053

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « À l'Ombre de la Montagne », pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 29 octobre 2037 jusqu'au 28 octobre 2052, pour la propriété située au 3845-3879, rue Rivard, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constituée du lot 1 202 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 247,8 mètres carrés, dont la rente annuelle sera de 3 600 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1213496002

CE22 0054

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le renouvellement de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC) (CG12 0476), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1214073001

CE22 0055

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 5 287 705 \$, entre sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif du Gouvernement du Québec (L.R.Q. c. M-30)*;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1218174002

CE22 0056

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Développement Immobilier Grilli inc., à des fins de parc régional, un immeuble constitué du lot 5 790 276 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 471,7 mètres carrés, situé au nord du boulevard Jacques-Bizard, côté ouest de la rue des Bruants, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour une somme de 750 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Développement Immobilier Grilli inc., si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- de verser au domaine public le lot 5 790 276 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1215840004

CE22 0057

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à l'organisme à but non lucratif Maison Cross Roads, aux fins de construction de logements pour personnes vulnérables, un terrain constitué du lot 1 154 176 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 819,4 mètres carrés, actuellement utilisé comme stationnement public municipal, situé à l'intersection des rues Hickson et Ross dans l'arrondissement de Verdun, sans contrepartie monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte, et conditionnellement à ce qu'une convention de contribution financière, dans le cadre du programme d'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), soit signée entre la Ville et Maison Cross Roads, pour la réalisation de son projet;
- 3- que la signature de l'acte de vente soit conditionnelle à la signature de la convention ICRL;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1219245008

CE22 0058

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la renonciation au droit de reprise des coéchangistes et au droit de réclamer des dommages-intérêts prévus à l'article 1797 du C.c.Q. en cas d'éviction des immeubles reçus en échange, relativement aux actes d'échange publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 411 713, 768 212 et 821 528 intervenus entre la Ville de Montréal et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1204501001

CE22 0059

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 738 801 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période de 2022 à 2023, afin qu'ils puissent réaliser les projets déposés dans le cadre de l'Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais, tel que ceux-ci sont décrits au dossier décisionnel :

| | Organismes | Montants |
|---|---|-----------------|
| 1 | Carrefour alimentaire Centre-Sud | 100 000 \$ |
| 2 | Grand Potager | 98 000 \$ |
| 3 | Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal | 78 534 \$ |
| 4 | Coopérative de solidarité En direct de la ferme | 62 278 \$ |
| 5 | Cuisine collective Hochelaga Maisonneuve | 100 000 \$ |
| 6 | La Place commune, coopérative de solidarité | 100 000 \$ |
| 7 | Accès Bio Terre | 99 999 \$ |
| 8 | Food'Elles | 99 990 \$ |

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1217956006

CE22 0060

CONSIDÉRANT que Pôle Innovation MTL et la Fondation Montréal inc. de demain s'unissent sous une même organisation afin de renforcer leur impact sur l'écosystème entrepreneurial et que ces organismes et la Ville souhaitent que le projet débuté par le Pôle Innovation MTL soit continué;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la convention de cession de contrat entre le Pôle Innovation MTL et la Fondation Montréal inc. de demain à laquelle intervient la Ville de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1217952005

CE22 0061

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à Futurpreneur Canada afin d'organiser la 24^e édition du Défi OSEntreprendre sur le territoire de Montréal dans le cadre de l'Entente Réflexe Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1218298003

CE22 0062

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 32 850 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2021-2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1219419001

CE22 0063

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter les avenants 2020-10 et 2020-11 au contrat de prêt de 150 M\$ conclu dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal prolongeant la durée du contrat à une date ultérieure et modifiant le cadre d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1219223003

CE22 0064

Il est

RÉSOLU :

de confirmer au ministère des Transports du Québec que la dépense détaillée dans les rapports du projet subventionné par le programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service totalise un montant admissible de 5 991 257,82 \$ justifiant une subvention totale de 2 995 628,91 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1214368004

CE22 0065

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM20 0661 adoptée au conseil municipal du 16 juin 2020;
- 2- d'approuver la Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1219394003

CE22 0066

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2022 de 15 606 \$, sans taxes, à l'organisme Les Arts et la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1218021009

CE22 0067

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2022 pour une somme de 456 664,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1214784003

CE22 0068

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
 - Nadir André, pour le comblement d'un poste vacant;
 - Thien Vu Dang, en remplacement de Francis Guimond;
 - Caroline Ohrt, en remplacement de Pierre Chartrand;
 - Caroline Marcoux-Gendron, en remplacement de Jennifer Bourdages;
 - Angela Sierra, en remplacement de Marie-Christine Dufour;
 - Amélie Duceppe, en remplacement de Philippe Lambert.

2- d'approuver le renouvellement pour un deuxième mandat des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;

- Nadine Gomez;
- Katia Grubisic;
- Charles Milliard.

3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1218021008

CE22 0069

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou de nommer les personnes suivantes au sein du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) :

- Nommer Mme Anne-Marie Sigouin en remplacement de Mme Manon Barbe pour un mandat d'une durée d'un an;
- Nommer M. Peter McQueen en remplacement de M. Alain Vaillancourt pour un mandat d'une durée d'un an; et
- Reconduire le mandat de Mme Valérie Patreau à compter du 11 novembre 2021 pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1216335003

CE22 0070

Vu la résolution CA21 14 0348 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en date du 14 décembre 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la dépense et le virement de crédits pour un montant maximal de 130 266,68 \$, taxes incluses, provenant du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du programme pour appuyer les projets de transition écologique, pour le contrat de travaux de rénovation de la phase 2 du chalet du parc de Normanville - appel d'offres public IMM-21-07.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1218462002

CE22 0071

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2022 et du PDI 2022-2031 pour l'exercice financier 2022 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1210310011

CE22 0072

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2022 et du PDI 2022-2031 pour l'exercice financier 2022 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.009 1210310012

CE22 0073

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'appropriation d'un montant de 350 524,63 \$ en provenance de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études ou activités prévues au budget de fonctionnement 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité ;
- 2- d'imputer ces affectations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1216052002

CE22 0074

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la désignation de Mme Ericka Alneus en remplacement de Mme Marie-Josée Parent à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans;
- 2- de remercier Mme Parent pour sa contribution au sein du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1218021010

CE22 0075

Vu les dispositions de l'article 91 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, chapitre S-6.2);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au gouvernement du Québec la nomination de Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé, pour un mandat se terminant à la date de l'assermentation des membres du conseil de la Ville de Montréal à la suite de l'élection générale de novembre 2025, en remplacement de M. Alex Norris.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1217074001

CE22 0076

Vu la résolution CA21 25 0325 du conseil d'arrondissement du Plateau - Mont-Royal en date du 13 décembre 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1210318019

CE22 0077

Vu la résolution CA21 10 297 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 22 novembre 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1217758008

CE22 0078

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 4 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1219394001

CE22 0079

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 680 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1212621003

CE22 0080

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 107 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1212621004

CE22 0081

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1218848001

CE22 0082

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction du poste Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis de conformité à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1218199002

CE22 0083

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction d'un talus (digue) et de mise à niveau du réseau de drainage en zone de faible courant (20-100 ans) sur le lot 2376039 pour la protection de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, localisé au 6555, boulevard Guin Ouest sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- 2- de soumettre l'avis à cet effet avec la mention de l'attente à ce que le projet soit réalisé de manière à limiter les impacts visuels dans le parcours riverain et sur les éléments d'intérêt patrimonial de cette grande propriété à caractère institutionnel;
- 3- d'autoriser le greffier à transmettre cet avis de conformité au ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1213422001

CE22 0084

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » (RCG 21-033), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1222675001

CE22 0085

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'offre globale et finale pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et le syndicat des Brigadiers (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 15 août 2021 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1218992002

CE22 0086

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Francyne Gervais à titre de Directrice, Image de marque et stratégies numériques dans la fourchette salariale FM10, à compter du 12 janvier 2022 ou d'une autre date rapprochée convenue entre les parties, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1218451005

CE22 0087

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1^{er} novembre et le 30 novembre 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1217903014

Levée de la séance 11 h 38

70.001

Les résolutions CE22 0017 à CE22 0087 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville